

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 3 Contre : 8 Abstention : 0

L'an 2023, le 12 Mai à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZE s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVALLET Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2023.

Présents : M. CHEVALLET Michel, Maire, Mme MARIEN Jocelyne, MM : BONNET Nicolas, BRUNEAU Pascal, DEQUIDT Francis, FAVRAULT Eric, FAVRAULT Frédéric, FAVRAULT Pascal, JOLLY Jean-Pierre, TEILLET Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme QUENARD Marie Thérèse à M. JOLLY Jean-Pierre

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 13/05/2023

Et

Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : M. BONNET Nicolas

11_05_2023 – Avis sur le projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune De Guilly présenté par la société GUILLY ENERGIES

VU l'Arrêté Préfectoral N° 36-2023-03-13-00001 du 13 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présenté par la société GUILLY ENERGIES pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur la commune de GUILLY,

Considérant que conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 06 juin 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis sur ce projet et leurs rappelle qu'ils ont reçu par mail, en amont de la réunion, le lien afin de consulter le dossier,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 3 pour et 8 contres,

D'émettre un avis défavorable par sur ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/05/2023
Le Maire
Michel CHEVALLET

Le Secrétaire
Nicolas BONNET

